

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00136

Numéro SIREN : 493 665 871

Nom ou dénomination : ACK

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2024 sous le numéro de dépôt A2024/013547

## **ACK**

Société par actions simplifiée  
au capital de 37 000 euros  
Siège social : Rue Jacques de Vaucanson – ZAC de la Pesselière  
69780 MIONS  
493 665 871 RCS LYON  
(La « **Société** »)

---

### **DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**

#### **La société AXEL JOHNSON INTERNATIONAL AKTIEBOLAG,**

société de droit Suédois,  
ayant son siège social à Sveavägen 151, étage 5, SE-113 46 STOCKHOLM,  
immatriculée au Registre des Sociétés Suédois sous le numéro 556057-8873,  
représentée par Messieurs Martin MALMVIK et Ola KARLSSON,  
Associée unique de ladite Société,

#### **A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 24 DES STATUTS :**

- Nomination de la société AXEL JOHNSON INTERNATIONAL AKTIEBOLAG en qualité de Président de la Société en remplacement de Monsieur Philippe PLOSSU, Président démissionnaire ;
- Nomination de Monsieur Pierre-Louis SOUNIÉ en qualité de Directeur Général de la Société ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

#### **PREMIERE DECISION**

L'Associée Unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Philippe PLOSSU de ses fonctions de Président, à compter du 28 mars 2024, dispense Monsieur Philippe PLOSSU du respect du préavis statutaire de trois mois, et décide de nommer en remplacement, conformément à l'article 18 des statuts, avec effet au 28 mars 2024 :

- **La société AXEL JOHNSON INTERNATIONAL AKTIEBOLAG,**  
société de droit Suédois,  
ayant son siège social à Sveavägen 151, étage 5, SE-113 46 STOCKHOLM,  
immatriculée au Registre des Sociétés Suédois sous le numéro 556057-8873,

en qualité de Président pour une durée illimitée.

La société AXEL JOHNSON INTERNATIONAL AKTIEBOLAG exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La société AXEL JOHNSON INTERNATIONAL AKTIEBOLAG ne percevra aucune rémunération au titre desdites fonctions, mais elle pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais et des dépenses engagées pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

La société AXEL JOHNSON INTERNATIONAL AKTIEBOLAG, accepte ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DS  
OK

DS  
MM

## DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, sur proposition du Président, décide de nommer, conformément à l'article 19 des statuts, avec effet au 28 mars 2024 :

- **Monsieur Pierre-Louis SOUNIÉ,**  
demeurant à GENAS (69740), 25B rue Hilaire Chardonnet,

en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée, mais qui ne pourra en aucun cas excéder la durée du mandat du Président.

Monsieur Pierre-Louis SOUNIÉ, exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Pierre-Louis SOUNIÉ ne percevra aucune rémunération au titre desdites fonctions, mais il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais et des dépenses engagées pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

## TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres.

*Les présentes décisions ont été signées électroniquement par l'Associée Unique conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire DocuSign qui assure la sécurité et l'intégrité des copies numériques.*

*Les présentes décisions de l'Associée Unique seront mentionnées sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société. Une copie numérique signée électroniquement par l'Associée Unique sera conservée dans les archives sociales.*

*Signé après lecture*

|                                                                                                                                                     |                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le                                                                                                                                                  | Le                                                                                                                                        |
| <div>DocuSigned by:<br/><br/>90F9194C659C4BF...</div>            | <div>DocuSigned by:<br/><br/>871029AC31A649C...</div> |
| <hr/>                                                                                                                                               |                                                                                                                                           |
| <p><b>L'Associée unique,</b><br/><b>La société AXEL JOHNSON INTERNATIONAL AKTIEBOLAG</b><br/>représentée par MM. Martin MALMVIK et Ola KARLSSON</p> |                                                                                                                                           |